Expérimentation SPLS Pays de la Loire

COPIL National

05 novembre 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Au 1er janvier 2014,
les 8 CETE, le Certu, le Cetmef et le Sétra fusionnent pour donner naissance au Cerema

Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Ouest
www.cete-ouest.developpement-durable.gouv.fr

Evolutions de l'expérimentation depuis le dernier Copil

- Mise en place d'une démarche d'accompagnement (DREAL, USH)
- Mise en place d'une équipe-projet (CETE)
- Réunions départementales organisées en octobre (DREAL,USH)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Eléments de synthèse (1/3)

Les 5 réunions départementales se sont tenues dans de bonnes conditions ; présence de gestionnaires et de bailleurs, bon climat, échanges intéressants qui ont permis aux acteurs de se rencontrer « tous ensemble ».

- Ces réunions ont confirmé des éléments d'évaluation qui avaient déjà été repérés :
- redondance de l'outil SPLS avec des outils existants qui sont parfois des outils déjà partagés entre bailleurs et gestionnaires ;
- « Si on est sur une double saisie, on aura toujours l'impression de perdre son temps »
- des attentes fortes sur la dématérialisation ;
- valeur ajoutée de l'outil pas très visible pour les bailleurs (davantage pour les gestionnaires car l'outil s'intègre plus aisément dans leurs pratiques),
- manque de formation sur les fonctionnalités de l'outil,
- des obstacles techniques, notamment en cas de modifications apportées sur une opération (risque de doublons à l'arrivée).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Eléments de synthèse (2/3)

- Ces réunions ont aussi permis de dégager de nouveaux éléments ou de nouvelles pistes
- - Apporter davantage de transparence sur les différents profils : bailleurs/gestionnaires/DDT. Ces profils doivent être connus et partagés : Qui peut faire quoi ?
- (qui a accès à l'information, et à quelles informations)
- - Utiliser le portail pour les différentes étapes d'une opération.

Jusqu'à présent l'outil SPLS a surtout abordé les phases amont du déroulement d'une opération en étant centré sur la programmation. Les phases comptables et de suivi du financement des opérations n'ont pas été expérimentées (échantillonnage prévu fin 2013).

Ces phases intéressent les utilisateurs du portail qui ont fait part de l'intérêt pour connaître et exploiter les fonctionnalités de l'outil sur ces aspects. A cela s'ajoute le fait que les utilisateurs au sein d'un organisme ne sont pas les mêmes sur ces différentes phases.

Eléments de synthèse (3/3)

- Comment aborde-t-on la pluri-annualité dans l'outil SPLS ? Le portail a davantage été conçu comme un outil de programmation annuelle et la question se pose sur la manière d'intégrer la pluri-annualité qui existe dans le dialogue de gestion entre les acteurs mais qui n'est pas forcément « rentrée » dans l'outil même si techniquement c'est possible.

- Etablir un lien entre l'outil SPLS et les conventions APL et avec les fiches analytiques. Les informations contenues dans SPLS pourraient permettre d'alimenter les conventions APL et faciliter ainsi leur élaboration. Ce sujet rejoint celui des interfaces entre l'outil et d'autres supports.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

De nouvelles difficultés techniques identifiées

- Des difficultés techniques liées à l'outil SPLS qui n'étaient pas encore remontées à la DREAL ont été exprimées
- D'une manière générale, il est apparu que les modifications des opérations dans l'outil sont assez « lourdes » avec un risque de doublon à l'arrivée

Deux actions engagées :

- *test pour vérifier que le système d'alerte fonctionne bien*
- *proposition à certains utilisateurs volontaires d'aller voir dans l'outil des opérations antérieures qui ont déjà fait l'objet d'un financement afin de faire remonter les éventuelles erreurs ou difficultés d'accès aux informations*

Nota: les alertes sur les opérations (dates diverses à renseigner) remontent sur tout le stock (depuis 2005) et pas seulement sur les opérations en cours. Cela submerge l'information sur l'accueil = piste réflexion sur évolution / ergonomie).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bilan et perspectives (1/2)

L'expérimentation menée depuis 2 ans sur la Région Pays de la Loire a permis d'identifier des difficultés et de faire évoluer l'outil en liaison avec le niveau national.

Les retours et les échanges avec les bailleurs et les gestionnaires au mois d'octobre montrent :

- des attentes fortes sur les potentialités de cet outil avec en premier lieu la possibilité d'interfacer les outils et la dématérialisation des documents

- des réticences qui demeurent parfois fortes pour utiliser le portail mais qui ont tendance à s'atténuer avec d'une part le dialogue entre bailleur et gestionnaire et d'autre part la communication et l'assistance de la DREAL et qui pourrait fortement diminuer si le caractère opérationnel de l'outil était totalement avéré.

- mais en aucun cas un rejet de l'outil.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Bilan et perspectives (2/2)

Sans recourir au caractère obligatoire de l'outil pendant cette expérimentation (cela a été réaffirmé par la DREAL et l'USH), l'enjeu aujourd'hui est de développer des actions qui démontreront la plus-value du portail dans le cadre du dialogue de gestion entre le bailleur et le gestionnaire.

A ce titre, l'expérimentation sur la région Pays de la Loire a identifié quatre grandes conditions de réussite pour le déploiement de l'outil SPLS.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

CONDITIONS DE REUSSITE SUR 2014

Déploiement/Généralisation du portail SPLS

Expérimentation locale

Assurer les **interfaces** import/export et mettre en œuvre la **dématérialisation** des documents

Lever l'ensemble des **obstacles techniques sur la totalité du process**

Co-produire une **charte de gestion** avec les acteurs locaux

Mettre l'accent sur la **formation** des utilisateurs

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Conditions de réussite (1/4)

- Depuis 2 ans, les enjeux liés aux interfaces import/ export avec les outils de gestion et les perspectives de dématérialisation ont été mis en avant de manière constante.

<u>Condition de réussite n°1 :</u> Pouvoir indiquer aux utilisateurs le contenu des travaux en cours et les échéances sur ces deux points

SPLS est encore largement considéré comme un outil supplémentaire qui s'ajoute aux outils de pilotage existants en interne. Ces outils sont souvent jugés plus performants que SPLS et sont déjà parfois partagés entre bailleurs et gestionnaires c'est-à-dire qu'ils ont été construits en commun.

Par ailleurs la dématérialisation est à terme une plus-value jugée considérable par les acteurs.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Conditions de réussite (2/4)

Au niveau local, l'élaboration d'une charte de gestion pourrait permettre de formaliser des règles, des modalités de fonctionnement en matière de programmation voire sur l'ensemble des étapes d'une opération

Condition de réussite n°2 : Co-produire avec les acteurs locaux une charte de gestion pour 2015 en identifiant un tronc commun régional et une adaptation au niveau de chaque département pour tenir compte des pratiques locales. Cette charte doit être en cohérence avec les conventions de mise à disposition.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Conditions de réussite (3/4)

La demande de formation est forte de la part de l'ensemble des acteurs

<u>Condition de réussite n°3 :</u> Mettre en place des actions de formation pour les utilisateurs

Quelques éléments identifiés en Pays de la Loire :

Fil directeur de la formation : fonctionnalité de l'outil, contribuer à l'élaboration d'une charte de gestion locale à partir du dialogue existant (« règles », modes de faire)

Une formation plutôt à l'échelle des gestionnaires (à l'échelle des départements pour plus de facilité) pour travailler concrètement à partir des pratiques locales : échanges entre les acteurs locaux

Nécessité d'avoir des participants bailleurs et gestionnaires

Travailler sur une étude de cas avec deux objectifs: dérouler toutes les étapes d'une opération, examiner la manière dont l'outil s'intègre dans les pratiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Conditions de réussite (4/4)

- Condition de réussite n°4 : Lever l'ensemble des obstacles techniques sur la totalité du processus de montage d'une opération

On n'identifie pas aujourd'hui d'obstacles majeurs sur la phase aval car celle-ci n'a pas encore été testée. Il faut être pragmatique et considérer qu'on y verra clair lorsque cette phase aura fait l'objet d'une prise en main similaire à celle des autres étapes.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie